

CONSTRUIRE...

Temporairement, "*l'Anarcho-Syndicaliste*" sera édité sous la forme de ce bulletin. Certains des camarades qui nous lisent regretteront le périodique imprimé. Mais "*l'Anarcho-Syndicaliste*" ne saurait être confondu avec un organe de presse destiné à informer et orienter "*l'opinion*". Un journal comme "*La Croix*" peut vivre impunément d'abonnements, ce n'est pas le cas de "*l'Anarcho-Syndicaliste*" qui doit développer son audience corrélativement avec l'implantation de groupes UAS. Faute de quoi, il perd son sens... et bientôt ses moyens.

L'abandon momentané du périodique imprimé et le retour au bulletin du type A.S., première série, n'a d'autre signification qu'un renforcement d'une activité militante et non seulement journalistique.

L'U.A.S. conserve l'intégralité de son orientation générale. Nous nous définissons comme les appelés de F. PELLOUTIER qui, dans sa célèbre lettre de 1899 exhortait les anarchistes à militer dans les syndicats. Convaincus de la vanité des idéalismes, nous réaffirmons, après les pionniers du syndicalisme et de la première internationale, que les fondements de la pensée anarchiste s'enracinent au coeur du mouvement ouvrier d'émancipation et que leur mise en oeuvre s'inscrit dans le processus révolutionnaire de la lutte des classes.

C'est pourquoi les anarcho-syndicalistes regroupés à l'U.A.S. militent dans les organisations ouvrières et notamment dans la centrale réformiste où l'indépendance par rapport aux partis, aux Eglises et à l'Etat a maintenu, en même temps que des traditions démocratiques, une authenticité syndicale. Prenant l'initiative de *l'Appel aux Laiques* de 1980 qui devait aboutir à la création de la F.C.D.L., ils se sont engagés, dès la rentrée scolaire, dans la structuration du syndicalisme enseignant à la C.G.T.-F.O.

Ils agissent tant au niveau départemental que national pour s'opposer à la politique gouvernementale de déflation consistant à restreindre la consommation intérieure par une diminution indéterminée du pouvoir d'achat des salariés, politique elle-même génératrice de chômage. Ils agissent pour faire échec aux entreprises du catholicisme social qui, à l'occasion du gouvernement de la gauche, veut aliéner le rôle des syndicats en instituant un système de conseils corporatistes selon la théorie du Bien commun et de la démocratie participative.

Ce faisant, les anarcho-syndicalistes participent avec des travailleurs et des démocrates d'autres tendances au combat pour la sauvegarde d'un tissu démocratique dont la détérioration menace les acquis et les progrès de l'humanité. Dans ce combat, ils se sont situés au centre des affrontements comme jamais, depuis PELLOUTIER et depuis le congrès d'Amiens.

Les anarcho-syndicalistes ne sauraient néanmoins confondre les responsabilités des gouvernements, de gauche ou de droite, dans la gestion de la crise avec la crise elle-même dont les origines internationales résident dans la nature d'une économie de marché fondée sur la propriété capitaliste (privée ou d'Etat) des moyens de productions et d'échanges. Dans le domaine de l'analyse le mouvement ouvrier n'a guère renouvelé sa pensée depuis les dévoiements de l'union sacrée 14-18 et du stalinisme. Les anarchistes ne détiennent pas d'évangile, ils ont pourtant des réponses à offrir aux nouvelles générations courtisées par des idéologues de tous poils. Encore faut-il que nous-mêmes nous nous astreignions à l'effort nécessaire d'actualisation. Il s'agit là aussi d'un effort collectif de réflexion que ne peut remplacer aucun exercice journalistique.

Conscients des tâches qui nous assaillent et des responsabilités qui nous attendent, le dernier Comité Fédéral a décidé d'aborder une nouvelle étape qui doit se traduire par un élargissement de l'U.A.S. et la construction de nouveaux groupes. Le bulletin "*l'Anarcho-Syndicaliste*" permettra à nos amis de suivre cette évolution et nous y aider en participant à notre campagne d'abonnements.

APPEL DE LA F. C. D. L.

Les Anarcho-Syndicalistes s'associent à l'appel adressé par la Fédération des Cercles de Défense Laïque à tous les laïques de rejoindre ses rangs pour constituer dans le pays des Cercles de Défense Laïque (C.D.L.) , dans les communes et les quartiers

POUR :

- le respect de la conscience des enfants
- la défense du droit à l'instruction égale pour tous
- la laïcité de l'Ecole et de l'Etat
- l'abrogation du statut d'Alsace-Moselle
- le maintien de la séparation des Eglises et de l'Etat
- la laïcité, l'unité et l'indivisibilité de la République
- la défense de la démocratie

F.C.D.L. - 56, avenue Diderot -
94100 ST MAUR -

_ 3 _

PRIVATISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC : LE NON DES D.D.E.N. DE LOIRE-ATLANTIQUE

La présence de Jean Vanruellen, président national, n'a pas empêché les Délégués Départementaux de l'Education Nationale de Loire-Atlantique d'approuver, à la quasi unanimité, une résolution par laquelle, leur Assemblée Générale, réunie le 4.3.84 à Nantes :

" - confirme entièrement les termes de la résolution de l'A.G. du 27 Février 1983 et constate que les craintes exprimées se sont malheureusement révélées fondées.

- condamne vigoureusement les orientations définies par le Ministre SIVARY en octobre 1983, visant à privatiser l'enseignement public, entr'autres par la gestion tripartite des écoles, l'introduction de l'enseignement religieux à l'école publique et le caractère propre des établissements

Sous couvert de décentralisation, d'ouverture sur la vie, ou de participation des usagers au service public, la politique gouvernementale remet en cause les lois laïques de Jules Ferry

C'est la loi organique de 1882 qui a institué pour les écoliers une journée libre en milieu de semaine, permettant ainsi aux familles qui le désirent de leur faire suivre des enseignements religieux ou idéologiques de leur choix. Ce sont les lois de Jules Ferry qui ont soustrait les instituteurs à l'influence des notables et des groupes de pression : églises, élus locaux, etc.....

Les D.D.E.N. n'accepteront pas que l'on revienne sur ces importants acquis.

Ils défendront le statut de la Fonction Publique, base de l'indépendance pédagogique des enseignants, contre toutes les tentatives de soumettre certains fonctionnaires à des autorités autres que celle de l'Etat.

Cette défense de l'Ecole Publique ne s'oppose pas à l'existence d'établissements privés, qui resteraient en dehors du Service Public de l'Education Nationale, ne pouvant prétendre à aucun financement de l'Etat ou des Collectivités locales.

Les fonds publics doivent être réservés à la seule école publique laïque. Mais cela suppose que l'Etat joue son rôle, notamment :

- par la création d'écoles publiques dans toutes les communes (loi organique d'octobre 1886)
- par l'amélioration des conditions de travail des élèves et des maîtres : réduction des effectifs par classe, moyens pédagogiques, etc...
- par le respect absolu des acquis laïques, en premier lieu des lois Ferry.

Les D.D.E.N. ne peuvent que s'opposer aux plans actuels du Gouvernement, qui tourne le dos aux revendications des laïques, et fait le jeu des adversaires de l'école publique.

Les D.D.E.N. appellent les laïques à s'opposer à cette orientation et aux applications qui pourraient en être faites (circulaires de rentrée, collèges expérimentaux, etc...)

Ils demandent au C.N.A.L. de se refuser à toute concession en opposition avec ces principes. "

«

Nous reproduisons ci-dessous l'article de Serge Mahé publié dans le n° 7 de Laïcité où se sont malheureusement glissées des erreurs de mise en page.

"Les promesses du Chef de l'Etat doivent être tenues" (M.Bouchareissas - Novembre 1983)

" Le pluralisme des idées et la liberté des convictions doivent être affirmés et éventuellement organisés sur des bases nouvelles, avec la participation de toutes les cultures et familles de pensée intéressées".

(F.Mitterrand - Avril 81 (réponse à l'Appel aux Laïques)

C'en est fait : la décision est prise de passer au vote à la session de printemps du Parlement. Les laïques qui attendent depuis 25 ans la restauration de la laïcité par l'abrogation des lois anti-laïques et l'attribution des fonds publics nécessaires au développement du Service Public vont assister à l'une des plus cyniques mystifications de l'Histoire. Un gouvernement P.C.-P.S. , détenteur d'une majorité parlementaire absolue va

prononcer la démolition de l'institution scolaire mise en place en 1882

Elle serait remplacée par une mosaïque de communautés éducatives, dotées de projets éducatifs propres, enfermant les enfants des travailleurs dans des "secteurs" ou "districts" autogérés par les groupes de pression confessionnels, politiques et économiques.

Quelles que furent les naïvetés qui trottaient dans les têtes de milliers de manifestants des mois derniers, ces rassemblements auront servi à regrouper les uns sous l'autorité de l'épiscopat, à resserrer les autres dans les rangs du "peuple de gauche" derrière le C.N.A.L. encadré par le P.C. et le P.S.

Tout est prêt désormais pour aborder l'étape législative. Le communiqué du CNAL du 7 décembre se félicite de

"la volonté du peuple de France d'accompagner plus encore les efforts de développement et de transformation que

"le gouvernement doit multiplier, notamment dans le domaine éducatif".

On remarquera cette formulation qui confirme bien l'insertion de la réforme scolaire dans la perspective d'une transformation globale de la société.

UN NOUVEAU TYPE DE FONCTIONNAIRE

Ce communiqué du C.N.A.L., pour conclure veut rassurer en affirmant que "l'unification" garantirait la laïcité et l'unité du service public. Et il cite comme exemple d'une "avancée vers l'unification laïque" l'inscription de 15000 postes de titularisations d'enseignants privés dans le projet de budget. Dans cet objectif le CNAL engage une campagne en direction des élus de la gauche pour "les inciter à tenir ferme sur l'inscription des 15000 possibilités de titularisations" (Barbarant)

Manque de chance, la déplorable habitude d'anticiper les débats parlementaires et de mépriser les procédures démocratiques a conduit le gouvernement à une erreur juridique dont

le conseil constitutionnel fut saisi par les députés et sénateurs de la droite. *

Indépendamment de cette balourdise le problème de fond demeure : reste à savoir en effet ce que recouvre dans les intentions du Ministre, le terme de titularisation quand son texte du 20.12.82 précisait :

-5-

"des modalités particulières de gestion et d'affectation des personnels seraient prévues pour assurer la "continuité éducative ...",

lorsque le texte publié par Laïcité reprenait : "titularisation sur place par volontariat des personnels enseignants du privé dans ses effets individuels (garanties sociales, promotions) et non dans sa gestion collective (affectation, mutation)" évoquant "les devoirs du fonctionnaire par rapport à une autorité autre que celle de l'Etat..." quand enfin le texte du 19.10.83 prévoit une redéfinition "des droits et devoirs de l'enseignant dans la mise en oeuvre d'un projet d'établissement_____". Le Père Guiberteau ne semblait pas, pour sa part, s'émouvoir outre mesure d'une définition modernisée du fonctionnaire, sur laquelle il entend néanmoins faire pression dans le cadre d'une conception rénovée de la laïcité dont il n'a eu qu'à se louer.

Toujours est-il que l'insistance du CNAL à revendiquer "l'unification" permet de focaliser l'attention sur un marchandage du concordat — toujours en cours — pour occulter le gros oeuvre de l'édifice représenté par "la transformation" de l'école, c'est-à-dire par l'institution d'une école corporatiste gérée par des équipes éducatives tripartites et que Mme Best au nom du Ministre socialiste, comme F. Chouat, au nom du P.C.F. appellent "l'École de la nouvelle citoyenneté" (Monde du 12.11.)

UNE ECOLE CORPORATISTE

Au cours d'un colloque organisé par le Grand Orient de France, en avril 83 sur le thème de "la formation civique et sociale" (tout un programme), des personnalités représentant l'éventail de la gauche ont exprimé leur conception de "la nouvelle citoyenneté" dont les principes devraient être exaltés et mis en oeuvre au sein de l'école transformée.

Voici d'abord l'opinion de J. Marangé, ancien secrétaire général de la F.E.N. :

"Pour éclairer ce propos, j'évoquerai d'un seul mot, au regard des luttes qui marquent l'instauration de "l'école laïque, le débat actuel sur l'organisation d'un grand service public, unifié et laïque, d'enseignement, "qui pose, au-delà des problèmes de financement et de gestion des personnels, au travers de la question du "caractère propre des établissements, celle de la mission éducative du service public, donc de la conception qu'on "se fait de la formation des hommes et de la société.

"J'ajouterai que si l'on inclut dans cette mission la formation des citoyens, je ne pense pas qu'il soit, comme on "l'a fait jusqu'ici par pudeur (mais ne serait-ce pas plutôt par lâcheté ?), je ne pense pas qu'il soit sérieusement "possible de faire l'économie d'un débat sur la politique à l'école.

"Il y a des risques ! J'en conviens. Hais que vaut-il mieux ? Quelques bavures qu'il sera d'autant plus facile de "déceler et de corriger que se constitueront les équipes éducatives et que parents, élèves eux-mêmes seront associés "à la vie de l'établissement, ou le grand sommeil, le bof !...généralisé, coupé d'explosions périodiques ? ... A la "limite la neutralité d'ailleurs fictive qui revient à ne confier la formation du citoyen qu'aux chapelles religieuses, "philosophiques, aux sectes et aux partis ?

"En posant le problème avec le souci de la cohésion de la communauté nationale, comment hésiter un instant ? " Celle de Mme Best, représentant le Ministre P.S. Savary :

"Notre volonté est d'aboutir à une véritable pratique éducative et pédagogique des droits de l'homme
"Concrètement, nous avons réalisé un certain nombre d'expériences par le biais des projets d'action éducative. Lors "de la mise en oeuvre de ces projets qui ont souvent pour thème la cité, la commune, les institutions mais aussi les "problèmes du monde comme il va (c'est-à-dire la faim dans le monde, l'économie , etc...) une réelle coopération

"s'instaure entre les adolescents, leurs enseignants, les adultes qui appartiennent à la collectivité scolaire

.....

"Ces projets d'action éducative ont pris, ces toutes dernières années, une certaine ampleur et ont véritablement un "sens par rapport à la vie démocratique de l'établissement. Us ont d'autant plus de signification que, bien souvent, "ils sont ouverts sur la vie : les élus locaux, les collectivités locales, les parents y participent ; bref, il s'agit "là d'une conception de tout l'environnement humain et social de l'école."/

M. Perche, Représentant le Ministre P.C.F. Rigoult :

"Il est hors de doute que seuls Ses ouvriers qualifiés ayant une formation technique et culturelle "élevée, montrant un esprit créateur, sachant voir grand, seront capables d'assurer un fonctionnement "efficace de la production, de mettre en oeuvre une nouvelle croissance à échelle humaine, de jouer "tout leur rôle dans le "travailler autrement", dans le "décider au travail ".... Ils auront ainsi "à mettre en oeuvre et à transmettre des éléments d'une culture nouvelle naissant au fur et à mesure "de la pratique que l'on peut appeler autogestionnaire". »

-G-

M. Bouchareissas :

"Bref, il faut le dire, l'école est aujourd'hui relativement en rupture avec la société. Ce qui "complique singulièrement sa tâche en matière de formation civique et c'est la première constatation "que je voulais faire devant vous. Vous aurez remarqué qu'en outre toute tentative d'innovation, disons "d'initiative, en fait d'ouverture sur la vie sociale au niveau de l'école, et elle le pratique beaucoup "plus qu'on ne le dit (je souhaitais le souligner en passant) , lui fait quasi automatiquement courir "le risque de l'accusation, tantôt de subversion, tantôt quelquefois, désormais, de marxisme....

"... Ne sont pas innocents ceux qui prônent une école pour l'instruction mais non point pour l'éducation. "Ils existent toujours, regardez autour de vous. Pas plus que n'étaient innocents ceux qui depuis 20 ans, "comme l'a fort bien dit Alain Houssoux, ont aseptisé programmes et objectifs et ont peu à peu réputé "subversif, voire politique donc inacceptable et nocif, ce qui ne touchait pas strictement à l'instruction, "c'est-à-dire aux idées reçues et aux images rassurantes et le plus souvent flatteuses pour un nationalisme "étroit en matière d'histoire, c'est-à-dire la seule transmission des savoirs. Car, ainsi, l'éducation "échapperait à la responsabilité de l'école publique et serait le domaine exclusif de la famille, de "l'Etat ou de la religion et, dans ces domaines, d'une école confessionnelle."

"Les lois Auroux revêtent une importance considérable, elles seront appliquées étape par étape. Il est "parfois facile de décider ; il faut un peu plus de temps pour modifier les comportements. Nous espérons "faire de ces dispositions un mode normal de la vie collective dans l'entreprise en conciliant "l'intervention des organisations syndicales et l'expression directe des travailleurs.

"Ces lois font des salariés des citoyens à part entière dans l'entreprise Elles seront gage

"d'efficacité économique. C'est en tout cas ainsi qu'elles doivent être comprises. La responsabilité est, "plus que la soumission, certitude d'efficacité.

"J'ai souligné, à deux reprises déjà, que le sentiment de la Patrie s'était affaibli. S'il est un domaine

"où cela me semble patent, c'est bien dans notre comportement de consommateur. Les Françaissont "devenus indifférents à l'égard des produits qu'ils achètent. A la différence d'autres pays qui sont nos "concurrents directs, il n'existe pas chez nous beaucoup de patriotisme de consommateur.

"Il nous faut garantir une solidarité de la Communauté. La rigueur, qui est à l'ordre du jour, est "nécessaire ; elle n'est pas toujours suffisante. Nous ne gagnerons que si dans nos actes quotidiens nous "modifions nos comportements. Nous devons renoncer à des habitudes qui sont devenues des facilités".

Rapport de synthèse par E. Pion :

"Il est cependant apparu à tous que la société en gestation ne devra plus être fondée sur de simples "électeurs objets, mais sur des citoyens responsables.

"... La vie scolaire et universitaire est reconnue par tout le monde comme le lieu privilégié, mais non "unique, de la formation civique et sociale. Découverte et apprentissage des droits de l'Homme, initiation "aux responsabilités participatives, pratique de la solidarité, sont autant de champs d'action qui "permettent l'entraînement des jeunes par des méthodes d'éducation active à leurs futures responsabilités "de citoyens.

"... La famille a, elle aussi, un rôle déterminant à jouer. IL est affligeant de constater que, dans un "grand nombre de cas, elle n'en fait rien , repliée qu'elle est sur une recherche prioritaire du seul "confort domestique immédiatement consommable.

.... "La vie associative constitue par ceux qui le veulent, une occasion d'initiation, puis de pratique "ardente d'un civisme généreux. Favorisée et préservée des dévoiements mercantiles, cette vie associative "peut être un levier puissant pour la renaissance du civisme et du sens social.

"... Outre les mesures précédemment indiquées sur le plan scolaire, ne serait-il pas possible "d'envisager que chaque ministère concerné - et ils sont nombreux à l'être - constitue en son sein et à "tous les échelons de ses activités des centres de réflexion sur ce problème afin d'être à l'écoute des "besoins et d'étudier ce qui dans chaque grand service public peut être fait dans le sens d'une action "urgente, menée en profondeur et dans une perspective de long terme.

"... Cela concerne les autorités du pays. De plus, en toute indépendance à leur égard et peut-être même, "éventuellement, en opposition s'il le faut, pour ce qui est du pouvoir social , c'est-à-dire du monde "associatif, on pourrait imaginer qu'il soit créé, à l'initiative de certaines de ces organisations les "plus motivées, une Fondation pour la Promotion du Civisme qui impulserait la réflexion et susciterait "des propositions sur le sujet qui nous a réunis tout au long de cette journée."

Le Ministre Bérégovoy précisait :

Au-delà de timides réticences et de quelques prudences de langage, toutes ces interventions convergent en un projet cohérent d'action civique dont l'objectif est d'établir "la nouvelle citoyenneté". Il s'agit de faire passer dans les mentalités , dès l'école, puis 'dans les rapports sociaux, l'idéologie de la "participation".

Son application politique consiste, dans les faits, à remettre en cause la représentation des travailleurs par leurs organisations de classe, partis ou syndicats, pour lui substituer un système où chaque individu "responsable" sera soumis à la discipline communautaire de conseils autogestionnaires. Telle est cette nouvelle citoyenneté sur laquelle doit reposer une nouvelle société corporatiste déjà définie par Pétain dans la Charte du Travail de 1940.

ORGANISER LA RESISTANCE

Le rôle imparti au "monde associatif" dans l'établissement d'un véritable réseau de comités d'action civique avait été prévu dans un projet gouvernemental sur "la promotion de la vie associative" de mars 82 qui assignait pour mission aux associations de

"prendre le relais des groupes traditionnels (les syndicats) qui perdent peu à peu leur vocation de "pôles d'équilibre des différentes composantes sociales de la nation".

Ce cadre maléfique de double pouvoir socialiste national entrant "éventuellement en opposition avec les autorités du pays" , que M. Bouchareissas prétend à la fois promouvoir et "maîtriser" (1), est celui dans lequel le CNAL entend rassembler le peuple de gauche pour "accompagner plus encore les efforts de transformation que le Gouvernement doit multiplier".

Il est vrai que "la nouvelle citoyenneté" apparaît encore comme une idée fumeuse susceptible de fournir le thème d'une discussion philosophique. On ne peut pourtant considérer comme de simples et doux rêveurs les personnalités politiques qui, de Rocard à Bérégovoy, participaient au colloque du Grand Orient de France. Surtout lorsqu'au même moment le Chef de l'Etat, approuvé par le Président de l'Assemblée Nationale, renvoie la lutte des classes au musée de l'histoire sociale du XIXè (2). Une nouvelle qui ne manquera pas d'intéresser les ouvriers de Ta'bot.

D'ailleurs, Bérégovoy l'a rappelé, le Gouvernement oeuvre pour mettre en place les structures qui permettront à la nouvelle citoyenneté de s'exercer. Les lois Auroux en fournissent , dît-il, un modèle. Le Ministre affirme qu'elles permettent "l'expression directe des travailleurs", ce qui signifie implicitement que les syndicats constituent un obstacle à cette expression directe. Son chef de cabinet, Mr Praderie fut encore plus clair devant les patrons nantais auxquels il expliquait :

"Nous avons des hésitations sur la loyauté de certaines organisations syndicales par rapport à "l'intérêt général... Il faudrait en arriver à une pulvérisation syndicale".

Dans l'enseignement, les Conseils d'Etablissement vont voir leurs attributions accrues dans le domaine pédagogique et leur composition modifiée dans un sens plus "trîpartite" : 8 enseignants sur 33 membres ! 11 reste au chef d'établissement un vague droit de saisine dans le cas où les décisions du Conseil sembleraient contraires aux intérêts de l'établissement, droit contesté par le SNI-PEGC et le SGEN-CFDT.

Dans cette offensive de "la nouvelle citoyenneté" le statut de la Fonction Publique apparaît évidemment comme un obstacle et on a vu comment le pouvoir s'affaire à définir un nouveau type de fonctionnaire enseignant soumis à la tutelle des "usagers". L'ambition du gouvernement est d'étendre cette "transformation" à l'ensemble des services publics. Dans cette optique , le député M. Sapin a été chargé d'un rapport préparatoire à "une charte des relations entre l'Administration et les usagers" (3). Ce rapport inscrit dans le cadre de la loi sur la décentralisation et remis l'été dernier au Premier Ministre prévoit la création dans chaque service public de conseils multipartites, "la participation'ries citoyens passe par d'autres canaux que la délégation et le suffrage universel" affirme -t-i l : "les usagers auront leur mot à dire et participeront au fonctionnement des services ainsi qu'au règlement des litiges..." Et il développe :

"Syndicats, élus, personnalités compétentes ont joué dans une phase historique donnée une fonction "de

représentation nécessaire qui combla un vide ; mais aujourd'hui, vouloir la pérennité peut, dans "la mesure d'une vie associative suffisamment riche, déboucher sur une situation conflictuelle et "retarder la montée en puissance du mouvement usager".

_ 8 _

Pour conclure :

"Les organisations syndicales deviennent gênantes voire néfastes".

Ainsi s'établissent çà et là les fondations d'une nouvelle société dont "l'Ecole de la nouvelle citoyenneté" doit être le fleuron. Heureusement, beaucoup reste à faire aux néo-corporatistes et le mouvement associatif sur lequel ils fondent leurs espoirs semble singulièrement manquer d'épaisseur (F.C.P.E. comprise).

La C.F.D.T. vient d'essayer un flagrant désaveu aux élections sociales, et son comportement dans les luttes actuelles accroît son discrédit.

La F.E.N. perd régulièrement des plumes alors que se développe la F.N.E.C.F.O. Les conseils d'école n'ont jamais pu véritablement fonctionner et le SNI-PEGC demande leur transfert au niveau du Secteur (CES) en même temps qu'il fomente une grève de 24 H. pour imposer la réforme Legrand dans les collèges !

Tous les délais devront être utilisés pour organiser les cercles de défense laïque dans lesquels les syndicalistes, ouvriers et enseignants prendront leur place importante. Mais la "transformation de l'Ecole", ainsi que le confirme le communiqué du CNAL, s'intègre dans un plan d'ensemble de transformation de la société. Un projet qui consiste entre autres à convaincre les enfants de l'Ecole unifiée que les atteintes à la condition des travailleurs répondent aux principes d'une nouvelle éthique nationale, tandis que d'éminents tartufes annoncent au public la fin de la lutte des classes et aux patrons la pulvérisation des syndicats. Ces intentions là ne se sont jamais réalisées par simples décrets. Elles acculent par contre les travailleurs à d'autres formes de luttes. A bon entendeur salut.

Serge Mahé (10/1/8h)

(1) "L'ouverture de l'école que nous revendiquons, est une ouverture responsable et maîtrisée sur son environnement..." M. Bouchareissas (Nantes le 27/11/83)

(2) Emissions télévisées "L'Heure de Vérité" Antenne 2

(3) Voir "Laïcité" n°6

JE M'ABONNE à ! "ANARCHO-SYNDICALESTE"

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

PROFESSION.....SYNDICAT.....

RENSEIGNEMENTS :

bulletin à retourner à "Anarcho-Syndicaliste" - B.P. 132

44802 SAINT-HERBLAIN CEDEX

JE DESIRE PRENDRE CONTACT avec l'U.A.-S.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

PROFESSION.....SYNDICAT.....

bulletin à retourner à "Anarcho-Syndicaliste" - B.P. 132

44802 SAINT-HERBLAIN CEDEX

L'ANARCHO-SYNDICALISTE

Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes N° commission paritaire 63 485

Houtlit S4ri -

Prix b «améro» : 3,00 F

Afcsse* n«nt 1C l«mém» : 30,00 F

Ait? sswrs; it ttiit»® : CS.00 F

HOCHARD ' ' C.C.P.Sylviane N° 4092 48 U NANTES

CORRESPONDANCE : l.'Àa»rtk«-Sy»étf!ift»

B.P. 132-44802 St-Herblain Cedex

Le gérant : A. HÉBERT

Imprimerie spéciale - NANTES -

L'ANARCHO-SYNDICALISTE

Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

N° commission paritaire: 63 485. Nouvelle série.

Prix le numéro: 3,00fr. Abonnement 10 numéros: 30,00fr.. Abonnement de soutien: 60fr.00.

C.C.P. PARENT Nicole n° 62 12 15 G Lyon
CORRESPONDANCE: L'Anarcho-syndicaliste, BP132, 44802 St-HERBLAIN Cedex -
Le Gérant: A. HEBERT
Imprimerie BLUTEAU - NANTES
